

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 08 MAI 2016 - 9 HEURES

Présents : T. Péronne * A. Peyle * F. Martin * P. Riot * P. Lansade * A. Le Guern * Y. Peynaud * J. Legay

Absents excusés : A. Bertrand (pouvoir à P. Riot) * S. de Royer-Dupré (pouvoir à A. Peyle) * P. Haury (pouvoir à A. Le Guern)

Le Conseil Municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni ce jour.

Début de la séance à 9h10

Appel nominal des conseillers et Désignation d'un secrétaire de séance	A. LE GUERN
Approbation PV dernière réunion	Après lecture, le Conseil Municipal signe le procès-verbal de la dernière séance, ainsi que la feuille des présents de la séance du dernier conseil.
<u>RAPPORT DU MAIRE</u>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Courrier du Président de l'A.C.C.A pour un conteneur à déchets de venaison qui sera implanté vers l'arboretum. 2. Courrier du Conseil Départemental à Orange pour la modernisation réseau cuivre sur le département 3. Une visite du parc paysager avec le Conservatoire des Espaces Naturels et l'ONF est prévue pour l'élaboration du projet d'aménagement de l'ensemble du site.
<u>DELIBERATIONS</u>	
<u>CÔNE DE VISION SITE PANORAMIQUE DE GARNAUD</u>	<p>Le Conseil Municipal prend acte des résultats de la consultation des électeurs de la section de Malmouche, qui s'est tenue le dimanche 17 avril 2016.</p> <p>Sur 5 électeurs inscrits, 4 ont voté oui, et 1 n'a pas voté.</p> <p>Plus de la moitié des électeurs inscrits ayant émis un avis favorable au défrichement d'environ 3 ha de la parcelle H 16, de la forêt sectionale de Malmouche, en vue de la réhabilitation du site panoramique de Garnaud et de la création d'une aire d'envol de parapente,</p> <p>le Conseil Municipal, après délibération</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide d'adopter définitivement le projet et donc de continuer l'avancée du dossier afin de mener à son terme cette opération.
<u>RAPPORT ANNUEL 2014 – EVOLIS23</u>	<p>Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel relatif au prix et à la qualité du Service Public d'élimination des déchets établi par Evolis23 pour l'exercice 2014, conformément au Décret no 95-635 du 6 mai 1995</p> <p>Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal donne acte à Monsieur le Président d'Evolis23 de la communication du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du Service Public d'élimination des déchets pour l'année 2014.</p>

<p style="text-align: center;"><u>Poste surveillant baignade</u> <u>PLAGE : Embauche Personnel saisonnier</u> <u>(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 – 2° DE LA LOI N° 84-53</u> <u>DU 26/01/1984</u></p> <table border="1" data-bbox="250 225 741 408"> <tr> <td>Membres du Conseil Municipal</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">08</td> </tr> <tr> <td>Représentés</td> <td style="text-align: center;">03</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>Exprimés</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>OUI</td> <td style="text-align: center;">11</td> </tr> <tr> <td>NON</td> <td></td> </tr> </table>	Membres du Conseil Municipal	11	Présents	08	Représentés	03	Votants	11	Exprimés	11	OUI	11	NON		<p>Le Conseil Municipal ; Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ; Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – 2° ; Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir la surveillance de la baignade de la plage de CHATELUS ; Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; DECIDE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'opérateur des APS qualifié (catégorie C, échelle 5), pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de deux mois allant du 1er juillet 2016 au 31 août 2016 inclus. • Cet agent assurera des fonctions de « surveillant de baignade » à temps complet. • Il devra justifier de la possession des diplômes nécessaires. • La rémunération de l'agent sera calculée par référence correspondant au 5ème échelon du grade d'Opérateur Qualifié des A.P.S. (activités physiques et sportives) • Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
Membres du Conseil Municipal	11														
Présents	08														
Représentés	03														
Votants	11														
Exprimés	11														
OUI	11														
NON															
<u>Questions diverses</u>	Pas de délibération														
Arbres de la plage	Devis sera demandé à l'Entreprise BOURDEIX pour vérification de l'état de l'ensemble des arbres sis autour de la plage pour sécurisation du site.														
Panneau de signalisation	Il est prévu l'installation d'un panneau au carrefour VC4-CD8 => direction Chatelus														
<p style="text-align: center;">Auberge</p> <div data-bbox="250 976 636 1023" style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin: 10px auto; width: fit-content;">MADAME LE GUERN QUITTE LA SALLE</div>	<p>Le Maire a rencontré Mme PICOT – HAYE Michèle au sujet de l'Auberge. Le Conseil Municipal considère qu'il est important d'avoir une licence IV dans le centre bourg afin de maintenir un lieu de vie où les gens aiment se retrouver autour d'un verre. La convention actuelle prenant fin en Juin, une nouvelle convention de mise à disposition des locaux de l'auberge et de la location de la licence communale sera étudiée lors d'un prochain Conseil Municipal. Lecture du courrier de Mmes BRISSARD et LE GUERN qui présentent un projet de reprise de l'établissement. Pas de décision pour le moment.</p>														
<div data-bbox="250 1091 636 1137" style="border: 1px solid black; padding: 2px; margin: 10px auto; width: fit-content;">RETOUR DE MME LE GUERN</div> <p style="text-align: center;">LOU CHAMI</p>	L'Enjambée creusoise va emprunter notre commune. L'association demande que les chemins soient praticables pour le 15 mai. Les employés communaux vont faire le point sur place.														
Grange du Chataignaud	Courrier de la Communauté de Communes qui a lancé une procédure de péril imminent. Lecture des courriers adressés aux propriétaires.														
Courrier de Mme CARVALHO Sandrine	<p>Courrier de Mme CARVALHO qui sollicite la matérialisation d'un emplacement automobile devant son domicile – place handicapée. Une rencontre est prévue avec Mme CARVALHO fin mai – début juin. Monsieur le Maire est chargé de prendre contact avec Mme CARVALHO</p>														

Auclair Serge	Mr Auclair demande le déplacement ou l'aménagement du parc des poubelles sis près de son gîte. Mr Riot précise qu'à compter de juin 2017, le mode de collecte va changer et que beaucoup de conteneurs vont disparaître. Le maire propose une commission de village pour trouver la meilleure solution à cette situation.
TEAM ENDURO X-TREM	Organisation d'une randonnée moto le 5 juin 2016.
Courrier ONF	Organisation d'une réunion d'information sur la révision de l'aménagement de la forêt domaniale de Lalléger
Invitation L. Rivière	Invitation réunion sur les biens de section : le mercredi 15 juin à Gartempe. Alain Peyle et Fabrice Martin sont inscrits à cette formation.
EDF	Visite du poste de transformation de Chatelus Le Marcheix le mardi 31 mai à 14h30. Philippe RIOT et Jérôme LEGAY sont inscrits à cette visite.
INVITATION	Invitation à l'inauguration de l'association « la Ferme d'Alice » le dimanche 15 mai à 12 heures.
Chemin public	Jérôme LEGAY demande qu'un courrier soit adressé à Mr Dominique CALOMINE, exploitant agricole, afin de lui préciser que les chemins communaux ne doivent ni être labourés, ni être annexés.
INVITATION	De la municipalité d'Aulon et de l'Amicale Laïque pour la brocante et le marché de producteurs le dimanche 8 mai à 15 heures
Rambarde auberge	Annie LE GUERN demande que la rambarde de l'auberge se fasse le plus tôt possible, et surtout avant l'été. Jacques RENAULT est chargé du dossier.

La séance est levée à 11 heures 15

Dépôt d'une gerbe au monument aux Morts à 11 heures 30.

La secrétaire de séance,